

Le statut des femmes au Maroc un éternel recommencement

Najia Zirari

La nomination d'un gouvernement dit d'alternance en avril 1998, présidé par un Premier ministre socialiste, a enclenché un sentiment d'optimisme et d'espoir presque généralisé, chez les femmes aussi, et ce en dépit de sa composition hétérogène et d'obédiences idéologiques diamétralement opposées.

C'est la première fois qu'un gouvernement, dans sa déclaration de politique générale devant le Parlement, intègre l'émancipation des femmes parmi les chantiers prioritaires. Les premiers signes n'ont pas tardé à être annoncés. Ils sont venus de Saïd Saadi, secrétaire d'Etat chargé de la Protection sociale, de la Famille et de l'Enfance, un département ministériel nouvellement créé. Il a relancé un projet d'élaboration du plan d'intégration de la femme au développement, lancé un mois avant l'arrivée du gouvernement d'alternance, par Zoulikha Nasri, secrétaire d'Etat à l'Entraide nationale, dans le gouvernement de technocrates Filali III. Cependant, il ne semblait pas possible de s'engager dans un tel travail sans obtenir d'abord l'adhésion des différents départements ministériels concernés par la question. Ce sont ces raisons-là qui ont poussé l'équipe technique, chargée de l'élaboration du projet gouvernemental, à multiplier les contacts et les rencontres d'information et d'explications pour les onze ministres concernés, dont le ministre des Habous et des Affaires islamiques. Le projet a été soumis ensuite, plusieurs mois après, à l'appréciation et au débat, dans le cadre d'ateliers thématiques, aux chercheurs, aux représentants des départements ministériels, aux représentants d'associations de femmes, de développement et de droits humains. Car, tout en reconnaissant l'intérêt d'un tel projet pour le pays, il n'en reste pas moins important d'obtenir le consensus de nombreux acteurs sur certains aspects d'une question com-

plexe et multidimensionnelle. Mais personne ne se doutait qu'un tel projet allait soulever des passions aussi vives durant des mois.

Outre le fait qu'il soit l'aboutissement d'un consensus, le projet du Plan d'action marque aussi une rupture avec une vision sectorielle qui a primé, jusqu'à ce jour, dans les projets gouvernementaux. Sans que l'on puisse considérer ces résultats comme parfaits, il semble déjà que ce soit un progrès par rapport à ce qui se faisait autrefois. Il repose sur une nouvelle approche qui traite la question des femmes dans sa globalité et dans son intégralité, s'appuyant sur le concept de développement humain durable. Le projet se décline en un ensemble de mesures visant entre autres, «à doter le gouvernement d'un outil méthodologique et efficace pour faciliter et orienter ses interventions» dans quatre domaines dits prioritaires : l'éducation et l'alphabétisation, la santé, l'intégration des femmes au développement économique et enfin le renforcement du pouvoir juridique, politique, économique et social des femmes. Mais c'est le volet du statut juridique de la femme au sein de la famille qui va déchaîner les passions. Dans ce cadre, le Plan propose entre autres : l'élévation de l'âge du mariage de 15 à 18 ans, l'interdiction de la polygamie sauf dans des cas exceptionnels, le divorce judiciaire pour mettre fin à la répudiation et le partage des biens accumulés au cours de la vie conjugale en cas de divorce.

La première réaction, virulente, émane du ministre des Habous et des Affaires islamiques à travers la Ligue des Oulémas du Maroc, un mois après la présentation officielle du Plan d'action. Dans un communiqué rendu public, la Ligue durcit le ton, faisant valoir comme argument le fait que le projet amène la fin de l'institution du mariage, autorise la dépravation morale, la désintégration de la famille et la propagation de la prostitution, etc. La presse, toutes tendances confondues, a fait écho à ce communiqué. Les organes de presse des partis¹ de l'ancienne opposition et la presse dite indépendante ou privée² ont fait appel à des Oulémas éclairés de notoriété nationale qui, arguments religieux à l'appui, ont contredit les propos de la Ligue des Oulémas du Maroc et démontré la conformité des mesures proposées par le Plan avec la Charia. Les islamistes se lancent, eux aussi, dans une campagne médiatique massive dans leurs principaux organes (*Attajdid*, *Al-Asr*) en défendant des thèses opposées. Face à cette montée du discours conservateur, des composantes de la société s'organisent en deux structures distinctes : le Réseau d'appui et de mise en œuvre du plan d'action et le Front pour la défense des droits des

femmes. Si le premier regroupe de nombreuses personnalités et près de 200 associations dont les associations féministes et de défense des droits humains, le deuxième s'est constitué autour de personnalités politiques de la gauche et du monde syndical. Ces deux groupes ont pris la défense d'un Plan considéré comme «*le minimum vital pour préparer une réelle intégration des femmes au développement*».

La mort du roi Hassan II survenue au mois de juillet 1999 a mis fin, momentanément, à ce débat polémique qui a repris avec la rentrée sociale et politique. Ce sont les islamistes du PJD (Parti de la justice et du développement représenté au Parlement et soutenant ouvertement le gouvernement actuel)³ qui montent au créneau. Haussant le ton et usant de tous les moyens possibles (meetings, collectes de signatures dans les lieux publics, à la sortie des mosquées, dans les cafés, en faisant du porte-à-porte dans des quartiers populaires, campagne médiatique massive, sabotages systématiques des réunions d'information et d'explication du Plan), le PJD s'est lancé dans une campagne de désinformation pour faire monter les passions contre un plan préparé par «*des féministes manipulées par une force occidentale extérieure qui vise à atteindre l'islam à travers la déstabilisation de la famille*». La situation a pris une autre dimension quand des prêcheurs et des imams, proches des thèses islamistes, s'y sont mêlés. Les prêches du vendredi, dans certaines mosquées, sont devenus des moments privilégiés pour enflammer les passions contre «*le plan satanique*». Quant à la presse, elle a contribué à faire porter le débat sur la scène publique. Jamais une question n'a fait couler autant d'encre, et ce depuis le mois de septembre jusqu'à ce jour.

Les partisans de la réforme et du changement ont continué pendant ce temps leur mobilisation. En sillonnant le Maroc dans des campagnes d'information et de vulgarisation, soutenus par des oulémas éclairés et ouverts, ils ont permis non seulement de faire porter le projet par d'autres mais surtout de déposséder les islamistes de l'un des outils les plus utilisés, à savoir l'argumentaire religieux, et ont pu décrédibiliser par voie de conséquence leur thèse. Le débat est d'ores et déjà placé dans le champ religieux. Pourrait-il en être autrement dans une société où l'islam constitue encore la composante culturelle et spirituelle fondamentale ? En définitive, il semble bien qu'un mouvement social vienne de voir le jour, renforcé par la presse écrite, autour d'une question qui a pu rassembler autant d'acteurs. Jamais une question n'a mobilisé autant toute une société. S'agit-il d'un phénomène isolé dans le temps ou de la naissance d'un mouvement social

porteur d'un projet de société visant à contrecarrer le projet islamiste ou encore d'une réaction qui trouve sa source dans la crainte d'une éventuelle algérianisation du Maroc?

Le devenir des femmes entre le silence des uns et l'exploitation à outrance des autres

Pendant ce temps, le gouvernement a observé un silence mortel comme s'il n'était pas concerné par le sort d'un projet qu'il a lui-même initié. Les partis de droite se sont alignés sur la thèse islamiste. Par contre le soutien au Plan d'action des partis, dit de gauche, a tardé à venir. Les citoyens, eux, étaient désorientés par des propos opposés et contradictoires. Ils y percevaient l'ombre d'un danger occidental qui planait sur l'islam. Le silence du gouvernement a été enfin interrompu par le Premier ministre qui, devant le Parlement, dans la présentation du bilan de son gouvernement, a rappelé sa détermination à faire aboutir le Plan d'action national pour l'intégration de la femme au développement. Les 14 mesures, qui constituaient les points de litige, sur un total de 215, seront soumises à l'appréciation d'une commission où toutes les sensibilités seraient représentées pour parvenir à un texte consensuel, qui sera soumis à l'arbitrage du roi en sa qualité de commandeur des croyants. Qualifiée de réaliste par le PJD, la proposition n'a pas pour autant calmé les esprits.

Tous ces événements ne peuvent être appréhendés qu'à la lumière du changement politique survenu au Maroc depuis l'arrivée du jeune monarque. Il n'est pas du tout impossible que le combat politique mené par le PJD vise à faire d'une pierre deux coups. Tout d'abord il tente de s'emparer d'un dossier mobilisateur, la question des femmes, pour, d'un côté, marginaliser les démocrates sur une prétendue «question identitaire» et de l'autre rivaliser sur le terrain de ses frères ennemis de Al Adl wal El Ihassan, mouvement islamiste «extrémiste», refusant d'entrer dans le jeu politique. Il cherche, par ailleurs, à avoir une forte visibilité sur le terrain pour obliger le monarque et les autres formations politiques à composer avec lui.

Il ne s'agit là que d'une tentative d'explication et des schémas visant à rendre intelligible la situation actuelle.

Un événement renvoie à un autre

Il est intéressant de situer le débat sur l'émancipation des femmes dans un contexte plus large pour du moins pour tenter d'en saisir le sens. Le Maroc s'est doté pour la première fois du code du statut personnel en 1957, à l'aube de l'indépendance. Un comité, présidé par Allal El-Fassi, leader nationaliste et chef charismatique du Parti de l'Istiqlal, a eu à sa charge la rédaction du premier code du statut de la famille ou la Moudawana. Si le texte a eu l'avantage d'unifier les procédures judiciaires à l'échelle du pays en abolissant le droit coutumier, il a par ailleurs cantonné la femme dans un statut de mineure à vie, sans aucune emprise ni sur sa destinée ni sur celle de sa famille, en autorisant la polygamie et la répudiation, et en imposant le tuteur comme condition de la validité du mariage. Rédigé dans l'urgence, le texte a voulu surtout marquer la rupture avec une période révolue, celle du colonisateur, et renforcer l'identité arabo-musulmane sans aucun effort d'adaptation du droit à la réalité marocaine. C'était donc une simple codification du rite juridique malékite malgré les directives données par Hassan II, prince héritier à l'époque, qui voulait un retour aux textes originaux, le Coran et la Sunna, pour produire une législation visant la consolidation des fondements sociaux sur lesquels vit le Maroc du XXe siècle. Depuis, de nombreuses réformes ont été tentées, la plupart enterrées avant même qu'elles ne soient portées sur la scène publique. Il reste tout de même intéressant d'évoquer le projet de 1981. Celui-ci a été rédigé par une commission royale pour la révision de la Moudawana en 1979 qui a travaillé pendant toute une année dans le secret le plus absolu pour élaborer l'un des codes les plus complets avec 504 articles contre 297. Bien qu'elles s'inscrivent dans le cadre référentiel conservateur et traditionaliste, les propositions n'étaient pas sans importance. Elles concernaient plus particulièrement le relèvement de l'âge du mariage de la fille de 15 à 18 ans, la réglementation du statut du tuteur, le statut de l'enfant né hors-mariage. Achevant sa mission le 5 mai 1981, la commission royale ne savait pas à qui soumettre le projet : au Secrétariat du gouvernement ou au Conseil des Oulémas. Des événements survenus entre temps dans le pays, notamment les émeutes sanglantes de juin 1981 à Casablanca, ont envoyé le projet dans les oubliettes.

Onze ans après, en 1992, les femmes se mobilisent et portent sur la scène publique le débat pour le changement de la Moudawana. La

démarche est innovatrice. L'UAF (l'Union de l'Action Féminine) lance une campagne pour le changement de la Moudawana avec la collecte d'un million de signatures pour l'interdiction de la polygamie, la suppression du tuteur, l'égalité des droits et des obligations pour les deux époux, l'instauration du divorce judiciaire, la tutelle de la femme sur les enfants au même titre que l'homme. Par prudence, le principe de l'égalité de l'héritage entre l'homme et la femme n'a pas été revendiqué. Associations, intellectuels et acteurs de la société civile s'y ont associés. Pendant ce temps le débat était très animé par les partis politiques sur la démocratisation des institutions publiques et la révision de la constitution. Des rencontres, des meetings, des conférences et des débats ont été organisés à travers tout le pays. L'écho de la campagne a dépassé le cercle des initiatrices et des sympathisants. Toute la population a été touchée. La contre-offensive des islamistes et des oulémas qui soutenaient leurs thèses n'a pas tardé à venir. Elle était virulente. Dans des communiqués, des articles de presse, des prêches dans les mosquées et dans une lettre ouverte au Premier ministre, ils dénonçaient ce qu'ils considéraient comme une forme d'hérésie et appelaient à la *djihad* contre «ces gauchistes», qu'ils qualifiaient de «*complices avec les ennemis des Arabes et de l'islam, et qui sont pour une seule épouse, pour 100 amantes, 1000 bâtards et un million de prostituées*». L'OMDH (l'Organisation marocaine des droits humains), dans un communiqué rendu public, dénonça les *fetwa* des oulémas qui sont «*des exercices de terrorisme intellectuel inadmissible et une transgression de la loi, une usurpation du pouvoir judiciaire*». Quant aux partis politiques de gauche, ils ont préféré ne pas intervenir dans le débat. La question des femmes, ne faisant pas l'unanimité et qualifiée même d'action parallèle, a été écartée par ces partis politiques pour ne pas «*briser le front uni des réformes démocratiques*».

Le débat public sur la Moudawana devenant explosif et menaçant les fondements idéologiques de l'Etat et de la société, le roi intervint pour y mettre fin. «*J'ai entendu et écouté tes plaintes au sujet de la Moudawana.... Sache, Ma chère fille, femme marocaine, que la Moudawana est d'abord une affaire qui relève de Mon ressort... Réfère-toi à moi. Garde-toi de mêler, lors de la campagne référendaire et des campagnes électorales qui la suivront, ce qui est du domaine de la religion à ce qui relève du temporel et de la politique... Associations féminines, adressez vos observations, vos critiques... Nous sommes prêts à vous rencontrer, à nous réunir avec vous, à remettre les chose à leur place...*». C'est en ces termes que le roi s'est adressé aux militantes féministes dans son discours du 20 août 1992, cou-

pant court à l'élan et à l'enthousiasme de départ, empêchant ainsi les femmes de récolter les fruits d'une campagne unique dans le monde arabe. La question des femmes est devenue encore une fois secondaire et relevant du seul bon vouloir des oulémas. Le silence régna sur la scène publique dans l'attente de leur verdict.

Le résultat annoncé au mois de mai 1993 fut bien en deçà des espoirs des femmes. La déception fut grande. Pourtant ce que les femmes ont gagné n'est pas négligeable. Il est de l'ordre de la symbolique ; elles sont arrivées malgré les résistances à désacraliser la Moudawana, longtemps confondue, dans la mémoire collective, avec la Charia. Tout changement de ce texte est perçu comme un reniement du Coran et de la Sunna. Une autre brèche s'est alors ouverte ; en attendant de s'en emparer, les femmes poursuivent leur combat.

Six ans après, en 1999, une occasion s'offre à elles. Et c'est le projet du Plan d'action pour l'intégration de la femme au développement.

La question des femmes est au centre d'un débat sur notre projet de société. Les partis politiques progressistes au pouvoir n'en ont peut-être pas encore saisi l'enjeu. Au niveau de la société, les résistances à toute évolution du statut des femmes sont énormes. Elles trouvent leurs fondements dans l'idéologie patriarcale qui a façonné notre perception de la famille et de la société, nourrie et alimentée continuellement par les valeurs sexistes et discriminatoires véhiculées par le discours scolaire et par celui des médias. Et pourtant, un processus important vient d'être enclenché. Il s'agirait d'un remplacement progressif du clivage traditionnel entre la gauche et la droite par un autre : celui des valeurs. La ligne de démarcation, basée désormais sur les valeurs égalitaires entre les sexes dans le respect de chacun permettrait de distinguer les modernistes et les tenants du conservatisme social.

Najia Zirari est enseignante au Maroc.

Notes :

1. PPS (*Parti du progrès et du socialisme, ancien parti communiste marocain*) ; USFP (*Union du front socialiste populaire le parti du premier ministre*).

2. Al Hadat Almaghribia (*premier quotidien marocain indépendant*), Le journal, La vie économique.

Bibliographie:

Féminisme et politique au Maghreb, *Zakia Daoud, Eddif, 1996.*

Femmes et Islam, *collections dirigées par Aïcha Belarbi, Edition Fennec, 1998.*

Droits des femmes au Maghreb entre l'Universel et le spécifiques, *Publication de l'ADFM, 1992.*

«Le code du statut personnel au Maroc» de *M. Al-Ahnaf* publié dans la revue *Monde Arabe Maghreb Machrek N°145, Juillet-Sept. 1994.*

Plan d'action pour l'intégration de la femme au développement *du Secrétariat d'Etat chargé de la Protection sociale, de la Famille et de l'Enfance.*